

CONCOURS

« Un imprévu qu'on aime! »

Règlement de participation

Le concours « Un imprévu qu'on aime! » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Intact Compagnie d'assurance (ci-après « **Intact Assurance** » ou « **l'Organisateur** ») et se déroule du 1er janvier 2026, 7h00 HE au 31 décembre 2026, 23h59 HE, heure limite de participation (ci-après : la « **Durée du Concours** »).

L'Organisateur se réserve le droit de permettre à ses filiales, sociétés affiliées et à chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, agences de publicité ou de promotion respectifs (les « **Agents** ») de poser tout ou partie des actes nécessaires dans le cadre de ce Concours.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce Concours s'adresse à toute personne physique résidant au Québec étant membre FADOQ au moment de son inscription au Concours et qui :

- 1) A obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation avec le produit LibrEspace FADOQ d'Intact Assurance ; ou
- 2) A rempli un bulletin de participation lors d'événement de la FADOQ où un représentant d'Intact Assurance est présent; ou
- 3) Est client en date du 31 décembre 2026 chez Intact Assurance pour une assurance auto ou habitation avec le produit LibrEspace FADOQ.

(« Personnes admissibles »).

Sont cependant exclus les employés, agents, représentants et mandataires de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées, sociétés mère, de ses agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif à ce Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

Les Personnes admissibles seront automatiquement inscrites si, pendant la Durée du Concours, elles :

1. obtiennent une soumission d'assurance auto ou habitation avec le produit LibrEspace FADOQ d'Intact Assurance; ou

2. remplissent le bulletin de participation lors d'événement de la FADOQ où un représentant d'Intact Assurance est présent. En remplissant le formulaire, la Personne admissible consent à ce qu'Intact Assurance transmette les informations figurant dans le formulaire à un représentant en assurance afin d'être contactée pour une soumission d'assurance; ou
3. sont clientes en date du 31 décembre 2026 chez Intact Assurance pour une assurance auto ou habitation avec le produit LibrEspace FADOQ.

(ci-après les « **Participants** » ou individuellement un « **Participant** »).

Les chances de gagner dépendent du nombre total de Participants inscrits au Concours.

Aucun autre moyen d'entrée ne sera accepté. Limite d'une (1) participation(s) par personne. Toutes les participations additionnelles seront invalides pour les fins du Concours.

Les participations reçues seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation, selon le cas.

Aux fins du présent Règlement du Concours, le « titulaire autorisé d'un compte » d'une adresse électronique est défini comme la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques associées à l'adresse électronique soumise.

Chaque Participant sélectionné peut être tenu de fournir à l'Organisateur une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation gagnante.

Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournées.

3. LE/LES PRIX

Il y aura un total de quatre (4) prix. Le(s) Prix consiste(ent) d'un chèque payable au Gagnant (tel que défini ci-après) chacun d'un montant de deux mille cinq cent dollars (2 500) et sera remis au Gagnant .

(ci-après collectivement ou individuellement le/les « **Prix** »)

4. TIRAGE

Les prix seront attribués aux quatre (4) personnes gagnantes (le « **Gagnant** ») au hasard par voie électronique parmi toutes les participations éligibles reçues en lien avec ce Concours.

Le tirage aura lieu le 27 janvier 2027 vers 10h HE, dans les bureaux d'Intact Assurance, au 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec.

Afin d'être déclaré le Gagnant (tel que défini ci-après), le Participant sélectionné doit se conformer à tous les critères énoncés sous les rubriques « **ADMISSIBILITÉ** » et « **RÉCLAMATION DU PRIX** » et sa participation doit être validée par l'Organisateur.

5. RÉCLAMATION DES PRIX

Un représentant de l'Organisateur informera par téléphone le Participant sélectionné dans les cinq (5) jours suivant le tirage. Si l'Organisateur n'a pu joindre le Participant dont le nom a été tiré dans les 5 jours du tirage, et ce, en ayant utilisé des moyens raisonnables, un nouveau tirage aura lieu dans les bureaux de l'Organisateur.

Dans l'éventualité où le Participant sélectionné ne se conforme pas aux exigences de ce Règlement de participation, n'est pas admissible au Concours ou sa participation n'est pas valide, il sera disqualifié, et un autre tirage aura lieu, jusqu'à ce qu'une personne admissible soit pigée et puisse être déclarée gagnante.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Organisateur n'est pas responsable des frais encourus par le Gagnant quant à la réclamation du(des) Prix. Le Gagnant est seul responsable de la déclaration et du paiement de toutes taxes pouvant résulter de la réclamation du(des) Prix, le cas échéant. Toute réclamation de Prix sera sujette à vérification par l'Organisateur. La décision de l'Organisateur à cet effet est finale et sans appel.

Les participations soumises par des tiers et toutes les participations qui sont modifiées, falsifiées, mutilées, incomplètes, illisibles, photocopiées ou reproduites mécaniquement, ou soumises par des moyens frauduleux, peuvent être disqualifiées à la seule discrétion de l'Organisateur. Cela comprend toute participation qui n'est pas conforme à ce Règlement de participation à tous égards.

En participant à ce Concours, chaque Participant accepte de céder et dégage de toute responsabilité l'Organisateur, ses sociétés affiliées, sociétés mère, dirigeants, administrateurs et partenaires, dont ses agences de publicité et/ou de promotion, ainsi que leurs employés, courtiers, agents et représentants, et tous autres sites Web tiers ou plateformes incluant ceux détenus par Meta et X Corp. sur lequel le Concours peut être annoncé, de toute responsabilité directe ou indirecte, corporelle ou matérielle découlant de leur participation au Concours, ainsi que de l'acceptation et/ou de l'utilisation du(des) prix et libèrent entièrement l'Organisateur, ses agence de promotion, et tout autre intervenant de toutes réclamations, revendications ou poursuites pouvant être alléguées contre eux ou l'un d'eux, maintenant ou par la suite, par les Participants, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, relativement au Concours ou au(x) Prix.

Le Gagnant accepte que son nom, image, âge, photographie, emplacement, voix, témoignage et/ou déclaration soient utilisés en tout ou en partie par l'Organisateur, ses agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au Concours, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelconque manière sans aucune compensation et sans quelconque approbation additionnelle de la part du Gagnant. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le Gagnant.

Tous les renseignements personnels recueillis au sujet des Participants lors de leur participation au Concours seront recueillis et utilisés conformément à la Promesse en matière de protection de la vie privée de l'Organisateur disponible au : <https://www.intact.ca/qc/fr/vie-privee.html> .

L'Organisateur, ses Agents et leurs conseiller juridiques ne sont pas responsables pour : (1) toute participation perdue, en retard, endommagée, illisible, volée, mal identifiée, mal dirigée ou incomplète, ainsi que pour tous problème ou mauvais fonctionnement technique ou mécanique de tous les systèmes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel d'ordinateur, du matériel informatique de logiciels, de l'échec de la réception de toute participation avant la fin de la Durée du Concours en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou d'entrée inexacte d'information, qu'elle soit causée par l'équipement ou la programmation utilisée dans le cadre de ce Concours, la manipulation humaine ou autre, ou toute combinaison de ceux-ci, (2) tout évènement indépendant de la volonté de l'Organisateur pouvant faire en sorte que le présent Concours soit perturbé ou corrompu; (3) toutes blessures, pertes ou dommages de toute nature résultant ou en lien avec le Prix, son acceptation, sa possession ou son utilisation ou avec la participation au présent Concours; (4) de toutes erreurs d'impression ou de typographie dans tout matériel associé à ce Concours.

Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées au Gagnant, l'Organisateur ne pouvait attribuer le(s) prix tel qu'il(s) est(sont) décrit(s) au présent Règlement de participation, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée à ce Règlement de participation en argent. L'Organisateur décline toute garantie ou représentation, expresse ou implicite de fait ou de droit relatif au Prix, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité et son état.

Le refus formel ou réputé d'un prix par le Gagnant libère l'Organisateur de toute obligation liée à ce prix envers cette personne. Suivant le refus formel ou réputé d'un prix par le Gagnant, l'Organisateur pourra procéder, à sa discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage.

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ce Concours ou de modifier, amender, changer ou suppléer ce Règlement de participation, sous réserve de la législation applicable. L'Organisateur se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent Concours dans l'éventualité où se produirait un événement ou une cause hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours, tel que prévu dans ce Règlement de participation.

Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales et réglementations applicables.

Sauf en cas d'interdiction par la législation applicable, toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ce Règlement de participation et des décisions de l'Organisateur en lien avec ce Concours, seront régies par les lois de la province dans laquelle le Participant réside, sans égard à la doctrine de conflit de lois.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

Pour connaître l'identité du Gagnant ou pour obtenir une copie de ce Règlement de participation, veuillez envoyer une enveloppe préadressé et affranchie au : 2450, Girouard, Ouest, St-Hyacinthe, Québec, J2S 2R2, Attention : Benoit Cusson à l'intérieur d'un délai d'un (1) an suivant la fin de la Durée du Concours.

Ce Concours n'est plus encadré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.